



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

République française  
Département de la Haute-Garonne

Arrêté municipal interdisant la pratique de la pêche au bassin  
de St Ferréol

Arrêté n°49.2023

Le maire de Vaudreuille,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Considérant, les conditions de température et d'ensoleillement de ces dernières semaines et la baisse significative du niveau d'eau du bassin de Saint-Ferréol,

Considérant les signalements reçus en mairie sur la possibilité de présence de cyanobactéries à Saint-Ferréol,

Considérant qu'il convient de prévenir les risques sanitaires liés au contact des cyanobactéries,

**ARRETE :**

**Article 1er :** La pêche est interdite jusqu'à nouvel ordre au bassin de Saint-Ferréol.

**Article 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- monsieur le préfet de la Haute-Garonne,
  - monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Revel,
  - monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Revel,
- chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à VAUDREUILLE, le 10 Octobre 2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse un délai de deux mois à compter de la présente notification.